

dettre davantage pour fournir un régime complet d'assurance de soins médicaux? A l'heure actuelle, notre dette totale, directe ou indirecte, est de l'ordre de 60 millions de dollars, soit d'environ \$555 par habitant.

Le premier ministre, M. Campbell, a déjà déclaré que l'Île du Prince-Édouard n'a pas les moyens d'appliquer un régime d'assurance frais médicaux à moins qu'elle n'obtienne une plus large part des recettes fiscales. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a laissé entendre hier à la Chambre qu'il espérait la collaboration de toutes les provinces. L'Île du Prince-Édouard est une province qui a déjà déclaré au gouvernement qu'elle ne peut participer à ce programme à moins d'obtenir une plus grande part des contributions fédérales. Lors de la conférence préliminaire tenue, il y a à peine quelques jours, à Ottawa, il était visible que l'Île du Prince-Édouard n'obtiendrait que \$200,000 environ ou \$2 par habitant. Est-il étonnant que le premier ministre, M. Campbell, ait dit à ses confrères ici à Ottawa que l'augmentation est une contribution méprisable. Voilà ce qu'il pense de la générosité du gouvernement fédéral quant à la province de l'Île du Prince-Édouard—un geste méprisable. Le premier ministre provincial a répété que l'Île du Prince-Édouard n'aura pas les moyens de participer au régime d'assurance frais médicaux proposé dans le bill à l'étude, à moins qu'on accroisse la part qu'elle reçoit du Trésor fédéral.

• (2.40 p.m.)

A cette même conférence, on a promis, il y a à peine quelques jours, que la part de l'Île du Prince-Édouard serait accrue de \$2 par tête seulement, tandis que celle de Terre-Neuve serait accrue de \$45 par tête et les parts de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick de \$25 par tête. Ainsi, le montant par tête n'est que de \$2 pour l'Île du Prince-Édouard, province où le revenu des particuliers est bien en deçà de la moyenne nationale et où le nombre des entreprises industrielles ne permet pas d'importantes recettes fiscales.

C'est pourquoi, notamment, j'estime que le gouvernement devrait assouplir davantage le projet de loi à l'étude sur les soins médicaux. Le motif fiscal n'est pas le seul, bien qu'il soit assez important. Il y a d'autres raisons, qui ne sont pas d'ordre financier, pour lesquelles notre province ne peut pas, du moins pour l'instant adhérer à part entière à un programme de ce genre. A l'heure actuelle, nous avons dans nos universités—et nous en sommes fiers—le plus grand nombre d'étudiants en médecine de toutes les provinces du Canada, par rapport au chiffre de la population. Présentement, nous comptons trente jeunes gens dans nos facultés de médecine, mais malheureusement un ou deux seulement, en

moyenne, exerceront leur profession dans l'Île du Prince-Édouard. Cela dépend sans doute des possibilités d'études. D'abord, dans une petite province, les possibilités de poursuivre des études poussées en médecine sont inexistantes. Ensuite, exercer la profession dans des régions rurales, où la journée de travail est longue, n'a pas trop d'attrait pour le jeune homme qui embrasse la profession de nos jours. En outre, malheureusement, dans bien des cas la rémunération n'est pas aussi élevée qu'ailleurs. C'est pourquoi je pense que nous n'avons pas suffisamment de médecins dans la province pour adhérer sans réserve au programme proposé.

Il y a une grave pénurie de médecins dans notre province, tout comme dans le reste du Canada. Actuellement, 67 médecins seulement exercent leur profession dans l'Île du Prince-Édouard. Au moins 10 d'entre eux sont des spécialistes. Il reste donc 57 omnipraticiens pour desservir 108,000 personnes, soit un médecin pour 1,900 personnes environ. Dans la circonscription que je représente, la situation est encore plus désespérée. Nous n'avons que 7 médecins pour 18,000 personnes environ, soit un pour 2,600 personnes. Il est évident que par suite de cette grave pénurie de médecins, nous ne pouvons fournir des services médicaux efficaces et suffisants à toute la population.

Je signale très sérieusement au ministre qu'il n'est peut-être pas nécessaire pour l'instant, bien que nous soyons en faveur de l'assurance frais médicaux, de l'appliquer de façon si générale, surtout dans les provinces qui n'ont encore ni les moyens ni les installations nécessaires. Je suis convaincu qu'un grand nombre de gens ont besoin de services médicaux gratuits, et voudraient être rassurés quant à l'avenir s'ils tombaient malades. Voici ce que le rapport du comité spécial d'enquête du Sénat sur la gérontologie, qui a été publié en 1966, disait du revenu des personnes âgées qui nous préoccupent le plus actuellement:

Sans aucun doute, le problème le plus grave qui s'est posé au Comité du Sénat, au cours de ses recherches, a été le niveau et l'étendue de la pauvreté qu'on trouve chez les personnes âgées. Les témoins sont venus les uns après les autres, au cours des séances, parler du revenu insuffisant pour garantir une alimentation convenable, le logement et les soins médicaux, et toutes les analyses entreprises pour le Comité, d'après les données du recensement de 1961, ainsi que la statistique relative au revenu pour 1962, confirment l'énoncé selon lequel les personnes âgées disposent de faibles revenus et qu'un grand nombre d'entre elles ont une maigre pitance qui leur permet tout juste de subsister.

Il est donc évident que les personnes de cette catégorie ont besoin de la protection de l'assurance frais médicaux et devraient l'obtenir. J'ai examiné aussi soigneusement que possible la situation dans ma province. Il